

MAIRIE DE FAVERGES-SEYTHENEX

Délibération n° Del.2019-II-64 de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2019

TARIFS DES TEMPS PERISCOLAIRES APPLICABLES AU 01 SEPTEMBRE 2019

COTISATION ANNUELLE	MONTANT
1 enfant inscrit à l'une des activités des temps périscolaire	6,52 €
2 enfants d'une même famille inscrits à l'une des activités des temps périscolaire	10,86 €
3 enfants et plus d'une famille inscrits à l'une des activités des temps périscolaire	13,06 €

RESTAURATION SCOLAIRE			
PRIX DU REPAS (selon conditions, avec réduction)			
A compter du 1 ^{er} sept. 2019	1 enfant fréquentant le service de restauration	2 enfants fréquentant le service de restauration	3 enfants et plus fréquentant le service de restauration
Quotient familial inférieur à 620	2,81 €	2,54 €	2,35 €
Quotient familial compris entre 621 et 800	3,24 €	3,04 €	2,81 €
Quotient familial supérieur à 800	4,26 €	4,07 €	3,64 €
PRIX DU REPAS pour les enfants des Communes Extérieures			
Prix du repas	4,41 €	4,20 €	3,76 €
TICKETS REPAS EXCEPTIONNEL (vendus à l'accueil de la Mairie de Faverges)			
Ticket à l'unité		5,26 €	
Carnet de 11 tickets (dont 1 gratuit)		52,60 €	
INSCRIPTION AVEC UN PAI			
Prix par jour de fréquentation		1,56 €	

Tarif pour accueil périscolaire:		
Tarifs Forfaitaires	MATIN	SOIR (avec collation)
Quotient Familial ≤ 620	1,54 €	2,34 €
Quotient Familial de 621 à 800	1,65 €	2,46 €
Quotient Familial >800	1,75 €	3,16 €
Tarif pour les garderies:		
Tarifs Forfaitaires	MATIN	SOIR (avec collation)
Passage	1,75 €	3,16 €